

Le Mans, le 20 novembre 2012.

Le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Représentants
des personnels enseignants du 1^{er} degré pu-
blic de la Sarthe

DIPER
Division des personnels

Bureau DIPER.1
Gestion collective des ensei-
gnants du 1^{er} degré public

Tél : 0243.615.829
Fax : 0243.615.899
ce.72diper1@ac-nantes.fr

Alain COYAULT
Chef de division

Dossier suivi par :
Jeanine CARRAUD

Cité Administrative
34, rue Chanzy
72071 LE MANS Cedex 9

Objet : mutualisation de la gestion des enseignants des écoles publiques

A compter du 1^{er} janvier 2013, la gestion individuelle administrative et financière des ensei-
gnants du 1^{er} degré public de la Sarthe sera effectuée par le Service Inter Départemental de
gestion des Enseignants des Ecoles Publiques (SIDEEP), situé à Angers au sein des servi-
ces départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire. (SDEN-49) : Inspection
académique, Cité administrative, 15 bis rue Dupetit-Thouars, 49047 ANGERS CEDEX.

Les prérogatives relatives à la gestion des personnels du 1^{er} degré public restent de la res-
ponsabilité du Directeur académique des services de l'Education nationale de la Sarthe.

La paye du mois de décembre 2012 (date limite de réception des documents par la trésore-
rie générale des Pays de la Loire le 15 novembre 2012) a encore été traitée par la division
des personnels (bureau DIPER.2) de l'inspection académique de la Sarthe ; la paye
concernant le mois de janvier 2013 et les mois suivants sera gérée par le SIDEEP à com-
pter du 17 décembre 2012.

Le dossier administratif et financier unique de chaque enseignant sera ensuite transféré au
SIDEEP les 28 novembre et 4 décembre 2012. Afin de procéder au conditionnement et à
l'acheminement de ces dossiers vers Angers, les gestionnaires du bureau DIPER.2 ne se-
ront pas disponibles entre le 20 et le 28 novembre 2012 ; une permanence sera néanmoins
assurée.

Je vous communique ci-joint l'organigramme du SIDEEP ainsi que les coordonnées des
interlocuteurs concernés en fonction des premières lettres du nom de l'enseignant.

En outre, à compter de décembre 2012, la gestion des retraites des enseignants des écoles
publiques de la Sarthe est également régionalisée dans ces mêmes services départemen-
taux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire (SDEN-49) au sein desquels elle sera opé-
rée par le service des retraites du Pôle des ressources humaines (PRH) du SDEN-49 (télé-
phones : 02.41.74.34.62 – 02.41.74.34.89 – 02.41.74.35.49). Monsieur Jean-Pierre GUIL-
LAUME de la Division des personnels de l'inspection académique de la Sarthe, pourra ce-
pendant fournir des renseignements jusqu'au jeudi 6 octobre 2012.



Emmanuel ROY